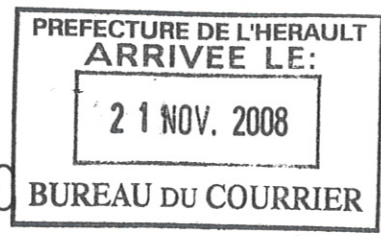




UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
—  
X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29  
Date de la convocation : 12 novembre 2008

N° 88

L'an deux mille huit et le dix huit du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS :** Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, MM CONTE, OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, MM CAPRON, PAUL, Mme CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM GREPINET, TALBOT, FEVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS :**  
Mme ROMERO en faveur de M. ALLOUCHE  
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme LABORDE  
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO  
M. LE NGUYEN en faveur de M. BOUISSEREN  
Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMPLEMENT**

**Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est proposé au Conseil Municipal de remplacer le 16° de sa délibération du 20 mars 2008, relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par :

« d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et ce d'une manière générale, ainsi que de se porter partie civile au nom de la commune.  
D'intenter en justice, tant devant les tribunaux de l'ordre judiciaire que de l'ordre administratif, toutes les actions permettant à la commune de Juvignac de faire respecter ses droits à l'égard de l'Etat, ainsi qu'à l'égard de toutes les autres personnes morales ou physiques».

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset à la majorité (6 contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le ..... 21/11/2008 .....  
et publication  
le ..... 21/11/2008 .....